

SITTOMAT

Comité syndical

14 JUIN 2023

Procès-Verbal

Étaient présents :

Gilles VINCENT, Président
René CASTELL
Jean TEYSSIER
Robert BERTI
Hélène BILL
Christine SINQUIN
Thierry ALBERTINI
Robert BENEVENTI
Michel LE DARD
Patrick MARTINELLI
Bernard MARTINEZ
Albert TANGUY

Christophe DELIGNY
Michel MARIN
Sandra LE BEC PEINADO
Flore LETOURNELLE
Raphaël VIAN

ORDRE DU JOUR

- I. 1793 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer les marchés relatifs au génie civil, la fourniture et la pose de matériels de pré-collecte d’apport volontaire3
- II. 1794 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le marché de génie civil relatif à la pose de matériels de pré-collecte d’apport volontaire sur le territoire de la CCGST.....9
- III. 1795 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le contrat ouvrant droit à une ligne de trésorerie pour le SITTOMAT9
- IV. 1796 – Autorisation au Président pour signer la convention avec Eco-TLC – Refashion relative à la collecte des textiles d’habillement, linges de maison et chaussures usagés10
- V. 1797 – Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l’année 202211

Le Président

Bonjour à toutes et à tous. Nous allons démarrer le conseil syndical. Nous n'avons pas statué sur le dernier compte rendu ? Vous n'avez pas eu le temps. Nous les passerons au prochain comité. Passons à la première délibération.

I. 1793 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer les marchés relatifs au génie civil, la fourniture et la pose de matériels de précollecte d'apport volontaire**Le Président**

Je vais laisser la parole à Thierry.

Thierry ALBERTINI

Bien, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous avons eu une Commission d'appel d'offres mercredi dernier qui a duré fort longtemps, d'ailleurs. Merci aux membres de la Commission pour leur participation active. Il s'agissait de 11 lots concernant la collecte sélective et concernant surtout les colonnes qu'elles soient enterrées, semi-enterrées, aériennes et d'autres éléments comme le rétrofit, soit la remise en état des colonnes. On peut l'afficher à l'écran, parce que j'ai le titre, mais pas la suite.

Voilà les 11 lots. Comme vous le voyez, c'est très varié. Les deux premiers lots sont les colonnes enterrées et semi-enterrées de l'aire toulonnaise et de la CCMPM. L'aire toulonnaise, cela veut dire qu'il y a aussi Sud Sainte-Baume et la vallée du Gapeau, bien sûr, avec les différentes EPCI. Cela a été attribué à la société DUNEX pour les deux premiers lots.

Ensuite, il y avait la même chose, mais pour la communauté de communes de Saint-Tropez. C'était simplement la fourniture et la pose. Le génie civil est pris en compte par la communauté de communes du Golf. Pour le lot 3, c'est la société Vconsyst et le lot 4, la société SULO.

Vous avez au fur et à mesure les éléments qui vous montrent les conteneurs. Ce sont les ronds, mais nous, ce ne sont pas des ronds. Ce sont ceux-là. Ce sont ceux pour l'aire toulonnaise. Vous les voyez noirs, mais ils ont une palette de couleurs importante, notamment des espèces de planches façon bois, mais en plastique qui sont assez esthétiques. Nous pouvons les voir sur le parking en face.

Christophe DELIGNY

Il y a effectivement différents types d'habillages possibles. Cependant, pour les enterrées nous nous posons la question, nous techniciens, la question de ce qu'il fallait retenir comme couleur. Nous avons le choix entre des couleurs claires, type gris, ou plus foncées, anthracite. Dans la mesure où nous voulons passer des commandes un peu uniformes...

Un intervenant

Je trouve que le clair passe bien. C'est un peu ce qu'il y a partout.

Un intervenant

Ça se salit.

Une intervenante

Ça vieillit moins bien.

Un intervenant

Le clair se salit et en même temps, il se voit trop. Le foncé s'estompe.

Thierry ALBERTINI

Flore, est-ce qu'on a la possibilité de passer des commandes sur des couleurs différentes ? Moi, je ne suis pas fan. Si nous pouvions avoir une signature un peu identique sur l'ensemble du territoire, ce n'est pas plus mal.

Flore LETOURNELLE

Oui, nous avons cette possibilité. Il faut juste, au moment du bon de commande puisque nous avons huit semaines de délai au niveau de la production, le préciser pour pouvoir adapter les couleurs, sachant que nous aurons quand même des stocks tampons de huit colonnes où il faudra définir la couleur.

Christophe DELIGNY

Sur l'enterré, mais c'est plus notre appréciation technique, le foncé, l'anthracite se salit moins vite et se dégrade moins vite. Si vous en êtes d'accord...

Thierry ALBERTINI

En revanche, ce qui a été choisi surtout, c'était que l'ouverture du conteneur papier-carton soit bien large et permette d'introduire les cartons de façon plus intelligente. Ensuite, les lots 5, 6, 7 et 8 sont des matériels de rétrofit, soit pour remettre en état ; les transformations d'ascenseurs, les contenants des colonnes qui étaient de qualité moindre dans lesquelles nous pouvons mettre d'autres contenants.

Le Président

De qualité moindre ou vraiment vieilles. Nous avons des silos qui ont 15 ans et qui sont à changer alors que le génie civil est encore parfaitement en état. Il faut retrouver de nouveaux équipements à remettre dans les maçonneries pour que le point continue à vivre.

Thierry ALBERTINI

Pour le lot 5, c'est DUNEX pour les colonnes enterrées et semi-enterrées.

Christophe DELIGNY

Cela concerne la CASSB exclusivement, avec un matériel METALIAX qui avait été commandé en 2019. Il est de moindre qualité et nous allons d'ores et déjà commencer à faire du rétrofit. Cela a déjà été testé à Saint-Cyr-sur-Mer. Nous en avons fait deux et *a priori*, cela fonctionne et cela plaît également sur un plan esthétique.

Thierry ALBERTINI

Ensuite, le marché est attribué à Vconsyst France pour le lot n° 6. C'est pour la remise en état de colonnes de marque TERCOL et CONTENUR. Ensuite, le lot 7 est également pour Vconsyst pour les colonnes enterrées de marque SULO. Le lot 8 c'est DUNEX pour les transformations d'ascenseurs en conteneurs d'apport volontaire semi-enterrés.

Ensuite, le lot n° 9, soit la fourniture de colonne d'apport volontaire aérienne en plastique. Au vu de la qualité esthétique et surtout de la différence de prix très sensible précédemment avec les colonnes aériennes métalliques qui, aujourd'hui, se réduit fortement, je vous propose, Monsieur le Président, que nous déclarions ce lot sans suite de façon à ne pas être coincés. C'est un lot à bon de commande. Nous aurions été obligés d'en commander. Si nous en commandions peu, nous

aurions été embêtés parce que de toute façon, il nous fallait en commander au moins 200. Celui que vous voyez à gauche, si vous mettez deux opercules ronds pour les bouteilles en plastique un peu vert, vous avez un extraterrestre sur votre commune. Vous allez sur le parking, c'est très moche.

Robert BENEVENTI

Nous avons des trappes. Nous avons prévu une option. Il y a des trappes pour les commerçants.

Flore LETOURNELLE

Ce qui a été demandé pour toutes les colonnes, ce sont des trappes pour les gros producteurs qui peuvent être mises en doublon des trappes pour les habitants. À l'arrière ou dans l'opercule même pour les colonnes à verre et les colonnes semi-enterrées, nous pouvons avoir les deux.

Robert BENEVENTI

C'est sur demande ?

Flore LE TOURNELLE

Sur l'ancien marché, nous l'avions.

Thierry ALBERTINI

Cela dépend aussi de l'emplacement de la colonne. Si la colonne est à proximité d'un commerce, de bars ou de restaurants, à ce moment, le dispositif peut être couplé. Avec une clé triangulaire, on arrive à ouvrir et à mettre la totalité plus rapidement.

Flore LETOURNELLE

Avec la particularité, comme vous le disiez, d'avoir des clés prisonnières, sinon les trappes restent ouvertes. Là, cela peut être dangereux. Nous obligeons les commerçants à avoir une clé, mais pour refermer, il faut forcément refermer la colonne pour récupérer la clé. Cela avait été mis de façon automatique sur l'ancien marché. Ce sera des discussions à avoir avec vous si vous souhaitez, sur l'actuel marché, le mettre de façon automatique et avoir des trappes pour les gros producteurs.

Thierry ALBERTINI

Nous revenons aux colonnes aériennes en plastique. Je vous propose de déclarer sans suite ce lot. Nous nous servirons du lot de fourniture et de colonnes aériennes en métal dont vous voyez là un certain nombre. Ce sont des colonnes beaucoup plus esthétiques, beaucoup plus solides. Ce sont les gros modèles, mais il y a des modèles plus petits aussi. Il y a le quatre mètres cube, mais il y a deux mètres cubes aussi. Vu la différence de prix... c'est sûr que nous aurons besoin de plus de colonnes métal aériennes, mais quand nous aurons terminé le marché à bons de commande, nous pourrions relancer spécifiquement ce lot pour nous alimenter en nombre de colonnes suffisant.

Voilà ce qui a été prévu. Il restait ensuite le génie civil.

Robert BENEVENTI

C'est également pour les colonnes à compacter.

Thierry ALBERTINI

Génie civil, fourniture et pose de conteneurs enterrés compactant. C'est particulièrement pour le Golf de Saint-Tropez. Cela permettra, à certains endroits, de gagner en compactant en dimension. Je crois que c'est multiplié par 5 ou par 6.

Robert BENEVENTI

Cela ne se bloque pas ?

Thierry ALBERTINI

Cela ne fonctionne pas trop mal, d'après ce qu'on nous a dit.

Robert BENEVENTI

Même au bout d'une année, cela a l'air de fonctionner.

Thierry ALBERTINI

C'est Vconsyst, qui est le seul d'ailleurs à le pouvoir, qui nous présente ce matériel compactant. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette longue Commission d'appel d'offres qui était fort intéressante parce qu'il s'agissait quand même de renouveler le parc. Ce n'est pas rien.

Le Président

C'était attendu, c'est clair. Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer sur l'un des lots ou sur le marché ? Non. Quand arriveront les premiers conteneurs ?

Thierry ALBERTINI

En septembre. L'objectif est de notifier les marchés à la fin du mois et de lancer les premiers bons de commande. Il y a des délais de livraison en général de six semaines, si l'on prend en compte le mois d'août où il y a au moins 15 jours neutralisés. Nous aurons les premières livraisons début septembre.

Robert BENEVENTI

Il y a des conteneurs d'esthétique différente, notamment ceux avec habillage bois. Est-ce qu'ils sont réservés à certains endroits ou pouvons-nous faire un choix ?

Thierry ALBERTINI

Nous n'avons pas pris d'habillage bois. Nous avons pris un habillage façon bois. Il y a vraiment une palette importante et je pense que nous pouvons faire le choix sur tous les semi-enterrés.

Robert BENEVENTI

Je ne parle pas des Molok.

Thierry ALBERTINI

Les métalliques aériens.

Flore LETOURNELLE

Nous avons la possibilité de les commander sans le côté bois. Ils les font aussi entièrement métalliques.

Robert BENEVENTI

Entièrement bois, cela n'existe pas.

Flore LETOURNELLE

Si, on peut aller jusqu'en dessous. Elles peuvent être entièrement en bois à part l'opercule.

Robert BENEVENTI

Quelle est la différence de prix entre la métallique et l'autre ?

Thierry ALBERTINI

Ce n'est pas significatif, il n'y a pas un gros écart. Le tout, c'est qu'effectivement ce soit bien défini à la commande de manière qu'on se fasse livrer le bon matériel. Si on le met en extérieur de ville, cela rigidifie quand même bien le contenant.

Robert BENEVENTI

Je dis ça parce que c'est très beau et il y en a déjà. Nous les avons demandés sur la route de Sanary et on nous a mis des colonnes en plastique pas belles.

Le Président

Robert, il faut bien qu'on élimine le stock qu'on a.

Robert BENEVENTI

Je ne dis pas le contraire. Je dis simplement qu'il y a des endroits où si l'on fait un choix, il faut un peu respecter le choix. Je ne généralise pas, mais il faut quand même respecter le choix. Il y a des endroits très visibles avec d'un côté les oliviers de Barbier et de l'autre, ces colonnes minables. Nous aurions pu mettre cela.

Flore LE TOURNELLE

Sur la route de Sanary, à terme, nous les changerons. La seule problématique que nous avons est que ce sont des colonnes qui marchent très bien. En mettant du 2 mètres cube, on saturait les colonnes et nous allions avoir des dépôts sauvages. Maintenant que nous avons du 4 mètres cubes, effectivement nous allons pouvoir les changer pour vous mettre des choses qui sont plus esthétiques. En fait, sur celles-ci, le choix était à la base technique. Ce sont des colonnes qui même si elles sont en 4 mètres cubes sont collectées quasiment tous les deux jours. En réduisant à des volumes de 2 mètres cubes, on arrivait à des fréquences de collecte qui n'étaient pas possible ; c'était matin et soir.

Robert BENEVENTI

Ce n'est pas cet argument qu'on nous a servi. On nous a dit que ces colonnes étaient pour les centres-villes, pas pour la campagne.

Le Président

J'en déduis que vous pensez qu'à Ollioules, on mange plus et on boit plus que dans les autres communes et qu'il faut des 4 mètres cubes.

Robert BENEVENTI

Monsieur le Président, à Ollioules, comme j'ai eu l'occasion de le dire, nous sommes traversés par cinq voies départementales, dont une qui est la RD11 sur laquelle il passe 25 000 véhicules par jour. Évidemment, pour les gens c'est pratique. Il y a un « délaissé » ; ils s'arrêtent et ils déposent. Ce ne sont pas des Ollioulais. Ce sont des Sanaryens ou des Six-Fournais.

Le Président

Combien nous reste-t-il d'anciennes colonnes ?

Flore LETOURNELLE

Quasiment plus, ça y est.

Le Président

Petit à petit, chaque fois qu'il y aura une demande, on essayera de les mettre. Je les trouve belles. Tu les trouves ventruées ? On dirait que la photo est un peu tassée.

Flore LETOURNELLE

Elles sont sur le parc, vous pourrez aller les voir. La particularité est que nos anciennes colonnes étaient très hautes. Effectivement, ce sont des colonnes plus basses en taille, donc elles sont un peu plus larges.

Le Président

Vous êtes en train de dire que les Ollioulais sont petits ?

Robert BENEVENTI

Ils sont trapus.

Flore LETOURNELLE

Ce sont des 4 mètres cubes. Elles sont très grosses. Après, nous avons prévu 2 mètres cubes et 3 mètres cubes avec les ordures ménagères en colonne pour certaines villes, si elles veulent tester. Nous avons aussi prévu la possibilité d'avoir des ordures ménagères.

Le Président

Je me pose la question pour le verre, sur les couleurs. Ce n'est pas obligatoire le vert pour la colonne du verre ?

Flore LETOURNELLE

Ce sont juste des démonstrations. Les 2 mètres cubes que nous avons actuellement sur ce modèle sont vertes.

Thierry ALBERTINI

Nous tenons bien compte, dans la délibération que nous allons voter, qu'il y a un lot classé sans suite.

Le Président

Pas de problème. Tout le monde est d'accord ? Merci à Thierry d'avoir présenté la délibération. Nous allons voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

II. 1794 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le marché de génie civil relatif à la pose de matériels de précollecte d'apport volontaire sur le territoire de la CCGST

Thierry ALBERTINI

La suivante, c'est léger. Vous avez vu que dans les lots de Saint-Tropez, il n'y avait pas le génie civil. Nous avons fait un MAPA pour qu'un génie civil à part soit choisi. Cela a été attribué à la société SAS DALL'ERTA qui est à Cavalaire pour les génies civils des lots 3, 4 et 11 concernant la CCGST.

Le Président

Bien. Des questions ? Pas de questions, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

III. 1795 – Autorisation au Président ou à son représentant pour signer le contrat ouvrant droit à une ligne de trésorerie pour le SITTOMAT

Le Président

La délibération suivante concerne la ligne de trésorerie. Je te passe la parole, Robert.

Robert BENEVENTI

Merci Président et chers collègues. La Commission mixte a donné un avis favorable au dossier que je vous présente. Le budget primitif de 2023 de SITTOMAT a adopté pour le Comité syndical de prendre en compte une ligne de trésorerie. L'avantage, je vous le rappelle, d'une ligne de trésorerie, est qu'on peut puiser et rembourser alors qu'un emprunt, quand il est pris, il faut le garder.

Nous avons un programme d'investissement de près de 15,8 millions d'euros en 2023, comprenant essentiellement la finalisation des travaux du BREF incinération sur l'unité de valorisation énergétique, l'achat du terrain de la Farlède et le démarrage du marché global de performances pour le centre de tri des collectes sélectives, l'équipement des foyers habitant en maison individuelle en composteurs individuels – qui tourne pas mal en ce moment – et l'installation de points tri supplémentaires comme nous venons de le voir.

Ces dépenses d'investissement s'inscrivent dans le cadre d'un programme pluriannuel qui nécessitera de recourir à l'emprunt. Les organismes prêteurs seront consultés pour un choix à réaliser dans le courant de l'automne 2023. Il vaut d'ailleurs mieux attendre un peu parce que les taux sont un peu élevés aujourd'hui. Certains envoient de petits signes que peut-être, cela va se tasser.

Étant donnée l'utilisation de l'ensemble des excédents de la section de fonctionnement, il apparaît prudent, pour financer les besoins ponctuels de trésorerie, de souscrire, au moins pour un an – cela ne coûte quand même pas très cher – une ligne de trésorerie d'un montant de 5 millions d'euros. Si nous ne l'utilisons pas du tout, ce sont des frais de dossiers qui nous coûtent 5 000 euros. Sinon, chaque fois que nous préleverons, c'est ESTER flooré, la nouvelle référence de la banque centrale européenne qui remplace EOLIA pour ceux qui connaissent, plus la marge de 0,65 %. Cela prend la forme d'une facturation trimestrielle des intérêts en fonction de l'utilisation. L'intérêt de cette ligne de trésorerie est qu'il n'y a aucun montant minimum d'un tirage. Même si on ne tire rien, les frais de dossiers nous coûteront 5 000 euros, point à la ligne. Au moins, c'est une sécurité.

Il vous est demandé :

- d'adopter l'exposé ;
- de décider de souscrire une ligne de trésorerie de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions énumérées ci-dessus ;
- de décider d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement ;
- de mandater Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette ligne ;
- de dire que les sommes nécessaires au règlement des intérêts sont et seront inscrites aux BP 2023 et 2024.

Le Président

Des questions ? Pas de questions. Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Je ne le dis pas à chaque fois, mais la Commission mixte qui s'est réunie auparavant avait donné un avis favorable à l'ensemble de ces délibérations.

IV.1796 – Autorisation au Président pour signer la convention avec Eco-TLC – Refashion relative à la collecte des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures usagés

Le Président

Nous avons maintenant une délibération vous proposant de m'autoriser à signer une convention avec Eco-TLC pour la récupération de textiles, linges de maison pour le territoire de l'aire toulonnaise.

Christophe DELIGNY

Eco-TLC a été réagréé au 1^{er} janvier 2023. Il propose à ses adhérents ou aux collectivités qui avaient contractualisé avec lui précédemment de renouveler la convention avec une obligation de le faire avant le 30 juin. Aujourd'hui, il n'y a pas énormément de choses qui ont changé. Eco-TLC vient surtout en appui au centre de tri des textiles usagés. Ils font généralement appel à l'économie sociale et solidaire et ils ont en quelque sorte besoin d'être subventionnés pour que leur activité soit rentable. C'est un peu là-dessus que repose la filière de valorisation des textiles usagés. Nous, collectivité adhérente, le soutien qu'ils nous apportent est un soutien à la communication.

La petite nouveauté par rapport à l'ancien contrat est qu'ils proposent de soutenir l'installation des colonnes textiles en déchetterie. Je pense qu'aujourd'hui, quasiment toutes nos déchetteries en sont équipées. C'est symbolique : 250 euros par déchetterie et par an. C'est pour inciter les collectivités qui ne l'ont pas fait à le faire puisque c'est vrai que les apports en déchetterie sont relativement importants en général. Ils proposent un catalogue d'actions de communication comme de la collecte événementielle, des actions qui ciblent la jeunesse, des ateliers citoyens, des campagnes de communication grand public bisannuelles. Si l'on choisit des actions de communications dans leur catalogue, ils viennent le soutenir avec des plafonds, mais ils apportent des soutiens financiers qui représentent en général quelques milliers d'euros, voire une dizaine de milliers selon la taille de la structure. C'est simplement la possibilité pour la collectivité de se faire rembourser un certain nombre d'actions.

C'est important. Il nous arrive de communiquer, mais pour tout ce qui est événementiel, atelier citoyen, etc., ce sont les EPCI surtout qui pourraient être intéressées pour mener ces actions. Nous ferons une information directement aux Présidents des EPCI pour dire qu'ils peuvent engager ces actions et que dans le cadre de la convention que nous avons signée pour leur compte, il y a des retours qui peuvent être attendus en terme de soutien financier.

Le Président

Des questions ? Pas de questions ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

V. 1797 – Présentation du rapport annuel du délégataire Zéphire pour l'année 2022**Le Président**

La dernière délibération concerne la présentation annuelle 2022 de la société Zéphire pour laquelle nous prendrons acte de la présentation.

Claudia VITEL

Nous présenterons ce rapport avec M. CROMMELINCK, directeur de l'usine. Nous allons commencer par une brève présentation de l'activité, un petit rappel et les résultats principaux du fonctionnement de l'année 2022. Comme vous le savez tous, nous allons aller très vite, Zéphire associe deux groupes majoritaires, Pizzorno et Idex. Nous avons eu 46 salariés en 2022 en moyenne. Je vous passe l'historique avec trois lignes d'incinération, dont la ligne 3 qui présente une capacité d'incinération supérieure aux deux autres, une capacité d'autorisation à 285 000 tonnes, dont 11 000 tonnes de DASRI.

Pour le territoire du SITTOMAT qui achemine les déchets vers l'UVE de Toulon, comme vous le savez, le périmètre du Golf est venu s'ajouter au périmètre de l'aire toulonnaise et récemment, la Méditerranée porte des Maures. L'activité est encadrée par de nombreux arrêtés qui évoluent au fil du temps et qui deviennent de plus en plus contraignants, notamment au niveau des valeurs limites d'émission (VLE) concernant les polluants atmosphériques. Le dernier arrêté qui touche l'usine est l'arrêté ministériel relatif aux meilleures techniques disponibles, c'est-à-dire une mise en conformité par rapport aux dernières techniques disponibles d'incinération au niveau européen. Cela nous a demandé de faire une analyse de conformité par rapport à nos technologies et équipements de l'usine et de nous mettre à jour par rapport à ces techniques.

Nous avons engagé des travaux sur l'année 2022 qui doivent être finalisés avant le 3 décembre 2023 lorsque sera mis en œuvre l'arrêté qui a été transposé au niveau national français. Rapidement, Monsieur CROMMELINCK, je vous passe la parole.

David CROMMELINCK

Rapidement pour rappeler un peu le fonctionnement global d'une usine de valorisation énergétique, il y a 285 000 tonnes qui arrivent annuellement dans une fosse qui fait 7 600 mètres cubes. Nous la maintenons généralement entre 1 400 et 1 600 tonnes avec une saisonnalité qui va débuter en juin, juillet, août qui va faire augmenter un peu le volume de fosse. Là-dessus, nous injectons les déchets à raison d'à peu près 830 tonnes/jour dans trois chaudières d'incinération sur lesquelles on valorise le déchet à une pression de 42 bars, 380 degrés qui nous permettent d'alimenter deux turbines à vapeur qui alimentent le réseau électrique sur deux réseaux différents via l'agence de l'Escaillon à raison d'à peu près 100 à 120 000 mégawattheures d'électricité par an.

De ces turbines sort également de la chaleur qui nous permet de réchauffer de l'eau secondaire qui vient alimenter, comme vous le savez, deux réseaux de chauffage urbain, la Beaucaire et la partie Berthe et notamment des logements sociaux, des écoles, des collèges, l'hôpital de La Seyne-sur-Mer et quelques locaux administratifs à raison de 30 à 35 000 mégawattheures thermiques annuels. C'est pour la partie valorisation.

Sortent de ces déchets des éléments valorisables qu'on appelle le mâchefer qui sont valorisés sur l'ISDND de Pierrefeu à raison de 23 ou 24 % de la tonne incinérée. 285 000 tonnes, donc on arrive à peu près à 68 ou 70 000 tonnes de mâchefer par an quand on est en fonctionnement nominal. Ces tonnes sont déferrallées, traitées, maturées et valorisées en prenant par exemple du remblai de route. C'est pour la partie valorisable, énergie électrique, énergie thermique, mâchefer et reste effectivement 2 à 3 % d'éléments non valorisables que nous appelons les résidus incinération de fumée, communément appelés REFOM qui sont envoyés sur le site de Bellegarde en stabilisation et en enfouissement.

Pour la partie, comme le disait Madame VITEL, nous avons parlé de valorisation et nous allons maintenant parler de traitement environnemental des fumées d'incinération. Depuis 2014, 2015, dans le cadre de la refonte de l'attribution du contrat à Zéphire, nous nous sommes mis aux meilleures techniques disponibles de l'époque, qui le sont encore aujourd'hui, bien évidemment, avec la mise en œuvre, avec un système de filtre à manches qui filtre à plus de 99 % les poussières d'incinération, via aussi l'injection de bicarbonate de sodium ainsi que de charbon actif qui nous permet de traiter d'une part les dioxydes, les furanes, les métaux lourds, le mercure également. C'est l'un des objets de l'arrêté de 2021 dont les travaux ont été exécutés et sont en cours de finalisation et de validation. À ce jour, nous sommes déjà aux normes du 3 décembre 2023. Nous avons déjà ce retour d'expérience qui nous dit que nous respectons bien les futures normes du 3 décembre 2023. Nous injectons également le bicarbonate de sodium qui nous permet de traiter ce qu'on appelle les acides avec le HCL, le SO₂ qui sont les résidus d'incinération des plastiques et autres.

À l'issue, après le filtre à manches, on vient traiter un peu comme un pot d'échappement de voiture, ce qu'on appelle les NO_x via une déniox catalytique. Ce sont de gros conteneurs sur lesquels on injecte de l'eau ammoniacale qui vient traiter, via une formulation chimique. On en sort de l'azote, de l'oxygène et un peu d'eau, ce qu'on retrouve communément dans l'air. Les résidus sont ensuite évacués en cheminée à raison de 22 ou 23 mètres par seconde et sont analysés en permanence par des analyseurs en continu. Madame VITEL vous en parlera après.

Voilà pour le processus global d'une usine de valorisation énergétique. Nous sommes contraints par un calendrier de janvier à décembre sur la partie sud de la France. Nous sommes fortement impactés par la saisonnalité des déchets avec, entre mai et septembre, une augmentation des tonnages assez effective et qui nous oblige à réaliser des périodes d'arrêts techniques contraints. Généralement pour Zéphire, c'est au mois d'avril où l'on arrête totalement l'usine entre 5 et 7 jours ; 7 jours en comptant l'arrêt et le démarrage de l'usine et entre 4 et 5 jours de travaux effectifs. C'est ce que nous avons fait cette année. Nous avons redémarré l'usine au bout de 4 jours pour une ligne et les deux autres lignes pour le dernier jour. Généralement pour nous, c'est fait en mai. Pourquoi ? Parce que nous sommes contraints par cette saison touristique et nous sommes également contraints par des contrats d'obligation de fourniture de chaleur. C'est un peu moins vrai maintenant pour la fourniture d'électricité.

Jusqu'au 28 octobre 2022, nous étions dans un contrat d'obligation d'achat avec Enedis qui nous obligeait à produire le maximum d'électricité en hiver. Au vu des coûts de l'électricité actuellement, nous avons fait le choix de casser ce contrat et de passer sur un marché libre du coût de revente électrique. Cela augmente le chiffre d'affaires et l'intéressement pour le SITTOMAT.

Claudia VITEL

Comme Monsieur CROMMELINCK vous l'a dit, nous ne traitons pas les mâchefers sur place. Nous avons une interdépendance avec l'ISDND de Pierrefeu où ils sont traités et ensuite acheminés vers des filières de valorisation. Il est à savoir que pendant les arrêts, nous ne sommes pas en mesure d'incinérer un certain millier de tonnes de déchets pendant les 4 à 5 jours. Nous devons détourner des déchets vers le site lorsque nous ne pouvons pas les incinérer. En 2022, nous avons connu, comme vous le savez tous, un arrêt important sur la ligne 1 du fait de changer

les ballons de la chaudière. Nous avons eu une forte augmentation de la quantité qui a été acheminée vers le site de Pierrefeu, à savoir quasiment 51 000 tonnes de déchets détournés. Les mâchefers ont baissé en production parce que nous avons baissé notre quantité incinérée l'année dernière du fait de l'arrêt de la ligne 1.

En termes de certification, nous en avons quatre ISO : une sur la qualité, la sécurité, l'environnement et l'énergie, l'ISO 50001. Elles ont été mises en place depuis 2013, 2014, 2016. Chaque année, des visites sont réalisées par des auditeurs pour pouvoir maintenir et vérifier que les référentiels sont bien appliqués et qu'il y a une amélioration continue sur ces sujets. En 2022, comme toutes les années, nous avons eu des audits de surveillance uniquement, les audits de renouvellement ayant été faits l'année antérieure.

Sur la partie environnementale, nous avons de fortes contraintes sur les rejets atmosphériques. Nous avons des analyseurs qui permettent de suivre en continu les émissions en cheminée pour une dizaine de polluants. En ce qui concerne les dioxines, il n'existe pas aujourd'hui de technologie pour les suivre en continu. C'est un prélèvement par cartouche qui se fait tous les 28 jours avec changement de cartouche par notre bureau d'étude. Il suit également les retombées atmosphériques sur un suivi périodique, deux fois par an, soit une fois par semestre, dans les jauges disposées aux alentours de l'usine pour vérifier les retombées atmosphériques, leur quantité et leur qualité. Voilà globalement pour le suivi environnemental.

Je passe la main pour le fonctionnement 2022.

David CROMMELINCK

Comme le disait Madame VITEL, nous avons depuis ces deux dernières années vécu deux aléas techniques importants sur le site, indépendants du fonctionnement global de l'usine. Une constatation réglementaire nous a fait observer des fissures au niveau des ballons. La chaudière 1 2 et la chaudière 1 ont été impactées. La chaudière 2 en 2021 et 2022, d'où la disponibilité à 79 % pour 2022, car la chaudière 2 a redémarré mi-février, fin février 2022 pour retrouver après une disponibilité quasi à 100 % jusqu'à la fin de l'année 2022. Effectivement, nous avons également fait le souhait de renforcer la prévention réglementaire sur le ballon de la ligne 1, au vu des résultats de la ligne 2 et du fait qu'elles étaient de la même année de construction. Nous avons retrouvé une seule et unique fissure en 2022 sur le ballon de la ligne 1, ce qui nous a fait changer les ballons et devancer les travaux, d'où la disponibilité à 28 % sur 2022. Cependant, vous pouvez quand même remarquer que la ligne 3 a une disponibilité supérieure à l'année antérieure à 93 %, ce qui est également le cas sur le début d'année 2023.

Sur la production de chaleur, je dirais que nous avons une excellente disponibilité sur les deux réseaux, à l'exception d'un arrêt de 45 jours sur le réseau Beaucaire où nous nous sommes retrouvés sur l'une des rues après le pont de la voie de chemin de fer sur une fuite du réseau secondaire.

En termes de production électrique, un impact important sur la production de l'usine dû aux arrêts des deux chaudières avec à peu près 30 % de perte électrique en termes de revente, ce qui impacte également le chiffre d'affaires de Zéphire.

Rapidement, quelques faits marquants de l'année 2022. Je vous le disais, en février 2022, fin des travaux de la ligne 2 et de la remise en service de la ligne 2, ce qui avait également impacté l'incinération des déchets hospitaliers bien qu'on ait quand même réussi à légèrement incinérer plus que sur la ligne 3. Pour rappel, la ligne 1 ne prend pas les déchets hospitaliers en termes d'incinération. Un impact important en termes d'approvisionnement et d'évolution financière dans les engagements de coûts des travaux dû aux effets de la guerre en Ukraine et le reste de l'impact de la COVID. Nous sommes encore à ce jour impactés par des délais d'approvisionnement importants et par certains coûts qui ont augmenté. Typiquement, si je vous donne un élément de

cette année, nous allons réaliser le changement d'une goulotte d'incinération de déchets. Il y a deux ans et demi, nous étions à 220, 230 000 euros pour le changement de cette goulotte. Cette année, nous sommes quasiment à 350 ou 400 000 euros du coût de l'intervention, ce qui a un impact important sur la partie GER de Zéphire. Le GTA1, deux jours d'arrêt à la suite de quelques problèmes.

Un arrêt technique a été réalisé en avril l'année dernière, semaine 20, qui s'est passé de façon nominale. Malheureusement, comme je vous l'ai indiqué, le contrôle réglementaire de la ligne 1 a fait suite à l'observation d'une fissure sur un ballon dont vous verrez quelques photos à l'issue. Sur le troisième trimestre, pas grand-chose à signaler. Quelques éléments d'arrêt de chaudière notamment lié au phénomène actuel, national, avec la présence importante de bouteilles de protoxyde d'azote dans les OMR. Toutes les associations, les ministères et les collectivités en ont pris conscience, ainsi que nous, industriels. Cela nous oblige et nous engrange quelques soucis techniques importants suite à des explosions et à des casses importantes sur les chaudières qui impactent notre capacité d'incinération, notre capacité de revente d'électricité.

Sur le quatrième trimestre, au vu de l'arrêt de la chaudière n° 1, j'ai également fait le choix d'anticiper la visite mineure du GTA3 qui était initialement prévue en 2023. Cela nous permettra cette année d'optimiser la revente élec sur les deux réseaux en ayant anticipé cette visite. Une légère fuite sur la chaudière 3, toujours des explosions constatées sur la ligne 2 et sur la ligne 3. Sur la ligne 1, forcément non. Comme vous le disait Madame VITEL, des débuts de travaux concernant la mise aux normes des installations vis-à-vis des BREF. Un avenant a été signé à la DSP.

Un point important sur lequel les éléments seront traités, la commande vient d'être passée cette semaine à la suite de l'inspection DREAL qui a fait l'objet d'une mise en demeure avant le 31 décembre 2023 sur le rajout de nouveaux analyseurs COT, sachant que ces analyseurs étaient en service depuis 2005. Un inspecteur DREAL a considéré que nous n'analysions pas l'intégralité des gaz COT. Pourtant, quelques études avaient été faites dans les années antérieures qui signifiaient que 98,5, voire 99 % des gaz étaient bien analysés en sortie de cheminée. C'est un problème national, ce n'est pas un problème Zéphire, sachant qu'en PACA, cinq usines sont concernées, tout processus confondu. À noter, le redémarrage de la ligne 1 au 17 décembre 2022.

Suite à l'inspection de la ligne 1 qui a eu lieu en avril 2022, vous voyez ici que les trous représentent l'insertion des tubes qui viennent créer l'étanchéité avec le ballon qui se trouve au niveau supérieur, un peu comme une cocotte-minute. Lors d'une inspection, nous avons remarqué une légère fissure qui n'amenait pas de fuite particulière ni de fuite d'exploitation, mais sur laquelle l'APAVE, bureau de contrôle COFRAC, a décidé de mettre en arrêt la chaudière. Cela nous a obligés à faire des travaux importants sur cette chaudière. Rapidement, le ballon supérieur ressemble à cela. Sur la partie gauche, vous avez le trait rouge qui indique les éléments et les tubes intérieurs du ballon supérieur, pour information.

Claudia VITEL

Par rapport au projet BREF et à la mise en conformité BREF, comme vous avez pu le voir, nous sommes dans une phase où nous avons quasiment finalisé nos travaux. Ils ont été initiés fin 2022. Pour rappel, vous avez voté ce projet en septembre 2022. Nous avons pu initier cette phase de travaux, sachant que les entreprises, etc., étaient déjà bien acheminées. Les offres avaient été validées. Nous sommes aujourd'hui en phase de mise en service industriel (MSI). Elle devrait être finalisée dans ces prochains mois. Nous sommes en phase de vérification du système qui a été implanté. Il s'agit d'un nouveau système de charbon actif puisque notre injection n'était pas suffisante pour respecter la nouvelle VLE mercure que nous devons respecter à partir du 3 décembre. Les équipements que nous avons dû rajouter sont les analyseurs de mercure puisque le gros sujet est de suivre le mercure en continu. Le mercure n'était suivi que par des

contrôles périodiques deux fois par an. Nous sommes maintenant passés sur une mesure continue avec une VLE qui a été établie à la journée de 20 microgrammes par jour. Ces analyseurs ont été installés en amont et en aval puisque les mesures en amont permettent de réguler l'injection et d'optimiser l'injection de charbon actif ; donc, optimiser pour respect de la contrainte environnementale la VLE, mais aussi les quantités injectées de charbon actif. Nous avons changé le silo qui servait à l'injection d'urée qui n'était plus opérationnel depuis 2013. Un nouveau silo a été installé. Vous pouvez le voir sur la photo en bas à gauche de la diapositive. Des passerelles ont dû être mises en place près des chaudières pour pouvoir installer ces analyseurs en amont.

David CROMMELINCK

C'était pour nous la fameuse FOB 34 dont on a beaucoup parlé en 2022 et début 2023.

Claudia VITEL

Un élément important du projet BREF est aussi la suppression des bypass du filtre à manches. C'est-à-dire que lorsque les lignes étaient démarrées, il y avait un réchauffage du filtre à manches qui était effectué. Une partie des fumées était bifurqué directement vers la cheminée sans être traitée par le filtre à manches. Aujourd'hui, l'arrêté interdit cette bifurcation. Nous appelons ça un bypass. Toutes les fumées sont acheminées vers le filtre à manches, ce qui permet de mesurer les polluants sur l'intégralité des heures de fonctionnement de l'usine, hormis pour les conditions autres que « normales ». On ne va pas rentrer dans le sujet. Il y a ce bypass qui a été supprimé. Vous pouvez voir ici l'opération qui a été effectuée. Cela a consisté en un raccordement de gaines de manière à pouvoir assurer le passage intégral des fumées dans le filtre à manches.

David CROMMELINCK

Globalement, juste une petite précision. Quand il y avait de gros aléas techniques sur l'usine qui pouvaient être dus à une coupure électrique totale par les réseaux, nous avions des systèmes de sécurisation qui permettaient d'éviter d'avoir des amenées de température très importante au niveau du filtre à manches, sachant que les manches sont en PTFE et pouvaient effectivement fondre après un excès de température. Il y avait un système de bypass automatique. En l'occurrence, la profession a rapidement observé que ces montées de température n'existaient quasiment jamais. Nous avons souhaité, avec SITTOMAT, proposer cette suppression de bypass qui permet, lors d'aléas techniques, de ne plus avoir d'aléas de fumée noire en cheminée et de traiter totalement, même en cas d'aléas, l'intégralité des fumées. Bien évidemment, ces aléas qui ont existé dans les années précédentes étaient vraiment très rares. Cela arrivait peut-être une fois tous les deux ans ou une fois par an, mais ils pouvaient exister. À partir de cette année, tous les bypass ont été supprimés. On ne retrouvera plus ce type de phénomènes.

Claudia VITEL

Il y a le changement de silo, mais aussi le local urée qui a été complètement réhabilité avec un nouveau local électrique, un nouveau système d'injection de charbon actif. Certains pourront peut-être aller le visiter s'ils le souhaitent. Aujourd'hui, les premiers essais montrent une efficacité d'abattement du mercure. Il faudra vérifier les prochains mois ce qui se passe au niveau de ces émissions et de pouvoir être conformes au 3 décembre 2023.

David CROMMELINCK

Aujourd'hui, sur ce que nous demande l'arrêté ministériel, comme le disait Madame VITEL, est à 20 microgrammes par norme mètre cube de mercure en cheminée. Nous n'avons eu aucun dépassement VLE depuis l'intégration du nouveau système et des mesures en cheminée. Nous pouvons... après, cela dépendra de la qualité des déchets en fosse, mais nous pouvons en conclure que l'abattement par le nouveau système de charbon actif et la régulation qui a été mise

en place sont quand même fortement effectifs. Nous avons des moyennes qui oscillent entre 3 et 14 microgrammes journaliers par rapport à la VLE à 20.

Un rappel rapidement des tonnages entrants sur le site qui sont forcément impactés. Ils ne sont pas l'image d'un tonnage classique dû aux aléas de la chaudière 1 en 2022, avec 197 000 tonnes rentrées sur le site de Zéphire – 1 % par rapport à l'année 2021. Mais 2021 était aussi une année exceptionnelle sur le périmètre SITTOMAT avec 9 000 tonnes sur la partie CCGST *versus* 10 125 tonnes en 2021. Bien évidemment, nous sommes plus vers les 220 et 35 000 tonnes sur les années classiques, ce qui sera le cas pour 2023 avec l'intégration de CCMPM également à hauteur de 20, 22 000 tonnes prévues sur les années précédentes. Elles devraient arriver sur le site de Zéphire en 2023 pour une incinération à 210 480 tonnes pour l'année 2022 en raison des aléas techniques et avec des enfouissements assez importants comme le disait Madame VITEL tout à l'heure sur l'ISDND de Pierrefeu qui ont été à la charge de Zéphire. Il y a 4 260 tonnes de déchets hospitaliers et quelques tonnes d'apport extérieur sur la reprise de fonctionnement de la ligne 2 en février 2022.

Un petit paragraphe récapitule depuis 2015 les tendances. Vous voyez que les tendances 2021, 2022 ne sont pas représentatives. Nous avons une vision 2023 aux alentours des 285 000 tonnes d'incinération par rapport à la disponibilité prévue en 2023. Il y avait également, par rapport à l'entrée de CCMPM et la CCGST, ces mises en balles qui ont été réalisées. Pour votre information, nous avons actuellement 0 balle sur le site de la Môle et 0 balle sur le site de Pierrefeu suite à la CCMPM. Tout a été repris par Zéphire en avril, mai.

Quelques chiffres de flux. Nous allons passer rapidement sur l'eau, l'électricité, le gaz. Vous voyez effectivement que nous avons consommé 56 000 mètres cubes d'eau qui sont, par rapport à 2020, bien en deçà, dus aux arrêts de chaudière. En électricité, nous sommes pareils en termes de consommation avec 3 822 mégawatts consommés sur le réseau ENEDIS qui sont notamment dus au fait que nous avons réalisé une visite mineure sur le GTA1 de deux mois. Cela nous oblige à acheter de l'électricité sur le réseau. En gaz, la consommation moindre est due à l'arrêt de la chaudière 1, mais également une meilleure disponibilité des lignes. Qui dit meilleure disponibilité des lignes, dit forcément moins de consommation de gaz pour les arrêts, redémarrage.

En bicarbonate, nous sommes en baisse pour deux raisons. La première raison est due à la reprise des réglages globaux des injections de réactifs, d'une part parce que nous essayons d'optimiser nos dépenses de réactifs. Cela fait que nous restons totalement en deçà des VLE et des VLC.

Pour le charbon actif, vous voyez le petit chiffre juste en dessous. En gris très clair, vous avez les kilogrammes de tonnes incinérées. C'est un peu notre référentiel pour regarder comme on se trouve par rapport aux années précédentes. Vous voyez bien que le bicarbonate a descendu. Nous traitons les acides. Pour le charbon actif et les dioxines, nous restons dans un standard. Nous devrions monter avec le traitement du mercure à 0,65, 0,7 kilogramme à la tonne incinérée. Nous en saurons un petit peu plus déjà à la fin du semestre 2023. Pour l'eau ammoniacale, nous restons à peu près stables.

Nous avons produit moins d'électricité en raison de l'arrêt des lignes. Vous voyez que sur une année standard, nous sommes plus à 120 000 mégawattheures. On se retrouve à 84 000 notamment en raison de la visite mineure d'une part d'une des turbines et à l'arrêt de la ligne 1 d'avril à décembre 2022. La chaleur n'est pas impactée du tout par les arrêts de ligne. Une seule ligne suffit pour alimenter les deux réseaux de chauffage urbain, notamment dû à l'augmentation des températures extérieures et aux 45 jours d'arrêt sur le réseau Beaucaire. Ce n'est pas tellement significatif parce que cet arrêt a eu lieu d'avril à mai, pendant les périodes hors saisonnalité de baisse de température.

Le mâchefer est effectivement en baisse et le REFIOM aussi en raison de l'arrêt des lignes. Nous voyons à la tonne d'ordures incinérées que nous sommes corrects, voire légèrement en baisse due aux optimisations de la combustion et l'injection des réactifs.

Le Président

Monsieur le Directeur, l'eau que vous achetez est-elle traitée ?

David CROMMELINCK

Nous achetons l'eau de la ville de Toulon qui est alimentée directement chez nous par VEOLIA par exemple. C'est de l'eau traitée. Elle est chlorée et arrive de deux gisements différents suivant la période de l'année. Il y a une bascule automatique pour laquelle Zéphire n'est pas prévenue, mais nous voyons que nous sommes obligés de traiter légèrement plus la partie chlore qui est notamment due aux mesures antiterroristes, aux mesures sanitaires qui sont mises en place par les ministères. Nous avons un système de traitement d'eau qui nous permet d'une part de rabaisser la dureté de l'eau par des systèmes d'adoucisseurs d'eau comme à la maison, mais ils sont effectivement surdimensionnés. Ils nous permettent de ne pas encrasser nos installations.

Après, nous avons un système d'osmose inverse, un peu comme sur les bateaux qu'ils soient militaires ou plaisance ou autre comme dans les grands centres de traitement ou de fabrication d'eau douce où l'on dessale complètement l'eau par un système d'osmose inverse avec de grandes usines. En France, nous commençons à y réfléchir. Nous faisons la même chose, pas pour dessaler l'eau, mais pour baisser ce qu'on appelle la conductivité et augmenter la qualité d'eau pour les chaudières. Sur ce point, nous parlons de chlore. Nous sommes obligés de déchlorer l'eau qui arrive sur site pour éviter d'abîmer ses membranes qui coûtent assez cher. Auquel cas on injecte ce qu'on appelle du bisulfite qui vient casser les molécules de chlore et nous permettre de maîtriser la qualité technique de nos installations.

Ensuite, on remonte encore en qualité d'eau par un système d'eau déminée où l'on envoie de la soude et de l'acide chlorhydrique dedans. Ils ne sont pas du tout rejetés. Cela nous permet d'augmenter la qualité industrielle de l'eau qu'on injecte dans les chaudières.

Le Président

Merci.

Un intervenant

Et les charges en calcaire ?

David CROMMELINCK

Nous sommes chargés en calcaire comme l'eau qui est sur Toulon. Nous sommes moins chargés en calcaire que dans la « Provence verte ». J'habite là-bas. Je n'ai plus la dureté en tête, mais nous sommes assez chargés. Nous avons des consommations de sel au même titre qu'un adoucisseur d'eau à la maison qui sont quand même assez importantes. Pour indication, nous consommons entre 6 et 7 tonnes de sel par mois.

En termes de valorisation, en énergie c'est 75 505 kilowattheures vendus et 31 000 kilowattheures thermiques vendus sur le réseau pour un taux de ferreux revendu de 4 300 tonnes et un taux de non ferreux de 2 000 tonnes. Parfois, nous avons quelques variations suivant les années. Cela dépend aussi des reports d'un an sur l'autre sur le coût à la revente des matériaux.

Un point important pour nous, sur la partie droite, c'est la performance énergétique. Elle nous caractérise en tant qu'usine de valorisation énergétique et non pas incinérateurs. Nous avons une obligation de valoriser toute l'énergie du déchet en revente élec, en revente thermique et en

augmentation de la performance industrielle du site au-dessus des 0,65 qui est un coefficient français et qui est aussi traduit en coefficient européen. Vous pouvez parfois entendre le terme R1. C'est un terme, pour nous, de la DSP. Nous sommes à 0,65, ce qui nous permet notamment un point très important : réduire le taux de douane, qu'on appelle la TGAP, sur l'incinération du déchet.

Quelques chiffres financiers. Vous voyez en 2022, par rapport à 2021 – mais tout le monde l'a connu – que nous, en tant que particuliers, et l'ensemble des industriels ou artisans que ce soit dans l'achat d'électricité, mais là je vous parle de revente, nous avons eu une augmentation moyenne d'un taux de revente à l'euro et au mégawatt de 150 euros le mégawattheure. Cela fait qu'effectivement, nous avons eu un chiffre d'affaires sur la partie élec qui a augmenté sur Zéphire, mais qui a aussi permis d'augmenter les intéressements de SITTOMAT sur la partie valorisation et également, sur la partie recettes de chaleur. Nous n'avons pas forcément revendu plus de chaleur aux abonnés, mais la formule d'indexation du prix de revente de la chaleur étant indexée sur le gaz et le gaz ayant augmenté, le prix de la revente de la chaleur a augmenté *de facto* avec une moyenne en 2022 à 83 euros. Cela fait que vous avez un chiffre d'affaires de revente élec de 10 millions d'euros sur 2022 et un chiffre d'affaires de revente d'énergie thermique de 4,5 millions d'euros sur 2022. L'intéressement est d'un peu plus de 2 millions d'euros sur la partie SITTOMAT sur la revente.

Quelques chiffres. Nous allons parler finances rapidement avec l'évolution des charges de gros entretien réparation (GER). C'est ce qui nous permet de maintenir l'usine dans sa disponibilité la plus optimale possible. Cela fait l'objet d'une redevance par rapport à la tonne d'ordures incinérées allouée à Zéphire via le SITTOMAT. Sur les quatre dernières années, pour 2019, nous sommes à 5,213 millions d'euros pour une redevance à 3,1 millions. Pourquoi 2 millions d'écart ? Ils sont l'image de la réalisation de la décennale de la chaudière 3 sur laquelle nous avons réalisé 2 millions d'euros de travaux ; il était nécessaire de les réaliser, notamment par le changement d'un surchauffeur qui permet d'optimiser la température de la vapeur et d'enlever toute la saturation d'eau à l'intérieur. Un surchauffeur représente à peu près 1 million d'euros.

En 2020, nous avons eu une baisse significative du GER parce que les travaux avaient été assez importants en 2019. Nous avons maintenu la disponibilité. En 2021, 2022, les GER sont à 3,8 millions et à 5 millions d'euros. Ils sont l'image des aléas techniques de la chaudière 2 en 2021 et de la chaudière 1 en 2022. Pourquoi 5 millions d'euros par rapport à 4 millions sur deux années différentes ? D'une part, vous avez la guerre en Ukraine et le coût de la COVID qui a augmenté le coût des matériaux. Nous avons fait quelques travaux complémentaires sur la chaudière 1 par rapport à la chaudière 2, ce qui a monté les travaux de 3 millions d'euros en 2021 à 4 millions. Bien évidemment, ce ne sont que les coûts qui sont pris dans le cadre du contrat DSP. Si je prends le coût des travaux sur la chaudière 2 et la chaudière 1, ils ont coûté beaucoup plus cher à Zéphire, mais nous avons gardé des coûts qui étaient de la responsabilité de Zéphire et qui n'ont pas été impactés ou imputés au budget du SITTOMAT.

Christophe DELIGNY

David, un commentaire. Tu as dit que les travaux de réparation, de changement des ballons de chaudière ont impacté le GER. A priori, c'est hors GER, ça.

David CROMMELINCK

Non, la décennale. C'est hors GER. Ce que j'ai fait comme choix, c'est qu'initialement, nous avions, dans les prévisions de maintenance préventive et réglementaire des installations, prévu ce qu'on appelle une décennale. C'est une visite réglementaire par un organisme habilité. Nous en profitons généralement, durant ces contrôles, beaucoup plus poussés des équipements sous pression, pour réaliser des travaux de changement de certains éléments. C'est ce que nous avons pu faire en 2019. Vous voyez effectivement 5,2 millions dans le cadre d'une décennale chaudière.

Nous avons changé les équipements sous pression. Cela nous était dit par rapport à la disponibilité ou pour certaines préconisations techniques. Sur la chaudière 2 et la chaudière 1, dans le préventif réglementaire et contractuel que nous avons dans le cadre de la DSP, nous avons prévu de réaliser ces opérations en 2024 et 2025 sur ce qu'on appelle une décennale, donc 120 mois de fonctionnement par rapport aux derniers travaux qui avaient été réalisés en 2014 et 2015 sur ces deux chaudières.

Bien évidemment, le fait d'avoir eu ces aléas techniques sur la chaudière 2, sur la chaudière 1 où nous avons eu les arrêts de six mois, il aurait été un peu, excusez-moi du terme, mais ridicule de ne pas devancer ces travaux de décennales qui étaient prévus deux ans plus tard et à nous retrouver en 2024 et 2025 à avoir encore une fois un ou deux mois d'arrêt. Effectivement, nous avons devancé ces travaux en 2021, 2022, ce qui nous permettra à ce jour de ne plus réaliser de décennale jusqu'au terme du contrat, c'est-à-dire au 31 décembre 2030.

Hormis en 2029 où nous aurons la décennale de la chaudière 3 qui sera à nouveau obligatoire et réglementaire, nous savons que la chaudière 1 et la chaudière 2 tourneront à leur nominal, hors aléas jusqu'à la fin de la DSP. Ces travaux que nous avons réalisés dans le cadre des décennales ont été imputés au budget du GER. Mais les travaux d'aléas techniques purs et de changement des ballons ont été pris en charge par Zéphire par ses budgets propres, ce qui impacte ensuite les résultats globaux.

Christophe DELIGNY

En parlant de chaudière 3, ça n'a pas été relevé, mais j'ai noté qu'il y avait quand même eu deux réparations de fuite de chaudière en 2022. Je ne veux pas faire le mistigri, mais après la 2 et la 1, j'espère que la 3...

David CROMMELINCK

Il faut décorréliser une fuite de chaudière d'un tube qui est soumis aux températures, aux contraintes et à l'érosion des poussières. On incinère quand même des déchets. On crée quand même énormément de poussière, ce qui fait qu'on vient, au fur et à mesure des années, « réduire l'épaisseur des tubes ». C'est pour ça qu'on réalise chaque année des mesures préventives et conditionnelles sur des mesures d'épaisseur par système ultrason. Je vous l'accorde, par échantillonnage. Une chaudière fait à peu près 2 800 mètres carrés de tube. Il est difficile d'aller... il existe des procédés qui sont en train de se développer, mais qui ne sont pas encore... je ne veux pas dire qu'ils ne sont pas au point, mais sur lesquels nous, en termes de temps et de procédé, on ne peut pas tout vérifier. On fait de l'échantillonnage par ultrason. On vient mesurer l'épaisseur des tubes. On prend un panneau de tubes et tous les trois tubes, tous les 50 centimètres, on fait une mesure d'épaisseur, ce qui nous permet d'avoir une bonne vision, une très bonne vision de l'état d'usure des tubes. Après, dans les N+1, N+2, N+3, prévoir dans le cadre du GER des changements de partie de chaudière. Ce que nous avons vécu sur les ballons n'a rien à voir avec des fuites de tube. On a réalisé, cette année, en avril 2023, l'inspection 24 mois, sachant que pour une chaudière, vous avez une inspection à 24 mois et une inspection tous les 10 ans qui est réglementaire. Tous les deux ans, les chaudières sont inspectées par un organisme accrédité. Pour Zéphire, c'est l'APAVE. Cette année, on a inspecté les ballons, intérieur, extérieur, inférieur et supérieur. On n'a pas relevé de problème technique sur ces ballons. C'était pour être un peu plus complet.

Rapidement, je passe une petite synthèse financière sur les trois dernières années. On voit que malgré les aléas techniques en 2021, en 2022, le chiffre d'affaires de Zéphire a augmenté. C'est globalement dû à la revente élec avec l'électricité et la chaleur. 2020 était aussi une bonne année parce que la disponibilité de l'usine et des turbines était au maximum. On avait produit 120 000 mégawattheures sachant qu'à cette époque, on était encore sur un contrat d'obligation d'achat avec une prime fixe à la revente en hiver que nous n'avons plus aujourd'hui ; le choix a été

fait de tout passer sur le marché libre. On voit qu'en 2021, on avait 5 millions d'euros de chiffre d'affaires sur la partie élec, mais à l'époque, on avait encore un coût de l'élec à la revente qui était assez bas et qui a explosé en 2022. On a eu quelques jours de certains mois avec des reventes élec à 500, 600, 700 euros le mégawatt qui pouvaient parfois ne durer que deux heures, mais quand vous produisez 400 mégawatts par jour, ça va très vite.

En 2022, le chiffre était à 34 millions d'euros pour 10,7 millions d'euros et 4,5 millions de chiffre d'affaires rien que sur la partie revente d'énergie, ce qui fait monter notablement le chiffre d'affaires de Zéphire. Ce qui est intéressant, c'est le BE où l'on voit la différence entre le chiffre d'affaires et les charges. Vous voyez qu'on est globalement toujours en positif malgré ce que vous pouvez voir en dessous, qui est le résultat net. Il est dû à la prise en charge par Zéphire des charges exceptionnelles, comme le disait Monsieur DELIGNY sur la prise en charge hors GER de la mise en œuvre des travaux de remises à niveau des deux chaudières, 1 et 2 et par la prise en charge en charges exceptionnelles et également les mises en décharge de toutes les ordures que Zéphire n'a pas pu brûler dans le cadre de son contrat de DSP. En l'occurrence, on va parler d'une partie du périmètre de l'Almanarre, d'une partie du périmètre de la CCGV et d'une majeure partie du périmètre de la CCGST qui ont été mises en décharge à hauteur de 50 000 tonnes cette année, au coût de 180 euros la tonne mise en décharge : 135 euros + 45 euros de TGAP – le traitement par le SITTOMAT au coût de l'incinération. À ce jour, le bilan pour l'année 2022 est à - 11 millions d'euros en résultat net.

Nous n'allons pas nous le cacher, 2023 sera normalement, je l'espère, une très bonne année. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, on a quand même des objectifs à 283 000 tonnes. Nous avons aussi des prévisions de revente élec qui sont assez importantes d'une part vu la disponibilité de l'usine, vu la disponibilité des turbines. Comme je vous le disais tout à l'heure, on a anticipé une visite mineure l'année dernière qui ne grevait pas la disponibilité des turbines. Au contraire, c'était très intéressant du point de vue, disponibilité et stratégie économique. On aura normalement des prévisions de chiffres qui seront bien meilleures pour rattraper les résultats de Zéphire sur 2023-2024.

Le Président

Quelle est la position des assurances sur ces charges exceptionnelles ?

David CROMMELINCK

Aujourd'hui, Monsieur le Président, comme nous l'avons indiqué en réunion trimestrielle, le ballon de la chaudière 2, les assureurs ne veulent pas en entendre parler, malgré l'expertise qu'on a pu mener par nous-mêmes via les différents bureaux de contrôle. Il y a eu cinq ou six expertises qui ont été faites sur des analyses de matière, des analyses de cause. On a également payé un expert en termes d'incinération et d'équipement sous pression. Il est quand même assez reconnu et a travaillé sur pas mal de dossiers d'assurance que ce soit turbine et autre. On a quand même démontré par mal de choses. L'assurance ne veut pas en entendre parler. C'est une exclusion de contrat qui est notamment due au fait qu'on a découvert avec l'APAVE qu'on est sur une corrosion sous contrainte qui, textuellement, dans notre contrat d'assurance n'est pas une excuse dans le contrat. On a effectivement le mot « corrosion » qui est une exclusion de contrat d'assurance, mais qui n'est pas forcément lié à un équipement. Il est lié à un terme générique assurantiel parlant d'une corrosion. Ils allouent cette corrosion sous contrainte à un terme générique de corrosion. On a échangé avec nos experts. On a échangé avec AXA qui était notre assurance jusqu'en 2022. On a échangé avec notre courtier également, Verlingue, jusqu'en 2022. Ils ne veulent pas du tout entendre parler de prise en charge. Zéphire a pris en charge totalement les pertes sur la chaudière 2. Sur la chaudière 1, on attend réellement les dernières conclusions, mais on est exactement dans le même cadre. Les assureurs ne veulent pas du tout entendre parler de prise en charge, que ce soit en termes de réparation, de travaux, ou en termes de charges de

pertes exceptionnelles. On va perdre les charges d'exploitation. Tout est pris en charge par Zéphire, et bien évidemment, les deux actionnaires.

Robert BENEVENTI

S'il vous plaît, comment calculez-vous les amortissements de caducité ? On passe de 4,5 millions à 6,751 millions d'euros et on revient à 4,571 millions.

David CROMMELINCK

Ce sont des charges qui avaient été prises en compte, notamment dans les travaux. C'est toutes les... je ne vais pas parler de micmac, ce n'est pas le cas, mais ce sont les discussions qui ont lieu en fin d'année avec les commissaires aux comptes dues à des répartitions de charges qui sont faites, notamment avec les pertes vis-à-vis des charges exceptionnelles, des frais d'assurance, les frais de remboursement de crédit vis-à-vis du cadre de la DSP. Cette répartition a été faite en 2021 avec les commissaires aux comptes sur une partie, notamment des charges exceptionnelles qui avaient été mises en amortissement de caducité.

Robert BENEVENTI

Comme vous le savez, les amortissements sont de l'épargne forcée. Ça vous donne une marge de manœuvre, si je puis dire, mais c'est la notion d'amortissement de caducité qui n'est pas explicitée si vous voulez. En plus, on vient de parler des ballons que vous avez été obligés de changer, qui coûtent cher et qui n'ont pas été pris en compte par l'assurance. En revanche, ils sont maintenant neufs. Vous repartez sur un amortissement sur x années.

David CROMMELINCK

Tout à fait. On pourra vous apporter plus de réponses si vous voulez sur le sujet. Il n'y a pas de... il faudra qu'on ressorte. Pour ne rien vous cacher, je n'ai pas forcément totalement tous les éléments en tête pour vous dire exactement sur l'année 2021 tout ce qui avait été pris en charge. Je n'ai pas pris tout le dossier avec, mais on peut vous donner les réponses très rapidement.

Claudia VITEL

La diapositive suivante sur la performance environnementale concerne bien l'année 2022. Il y a une petite erreur sur le 2021. On a compté quatre dépassements VLE journalière. C'est en baisse par rapport à l'année antérieure, quasiment 50 % de moins, dont deux sur le polluant des dioxydes d'azote du fait de problème d'injection au niveau du catalyseur et une malheureusement d'origine volontaire puisqu'on fait aussi varier les émissions et les quantités de réactif lorsqu'on doit calibrer nos analyseurs. On le fait une fois tous les trois ans avec vérification annuelle. On va nous-mêmes faire varier volontairement les concentrations de mesures de manière à mieux calibrer nos analyseurs. On avait dépassé une VLE ce jour-là. On était vraiment à la limite de la VLE, sachant que le SITTOMAT ne compte pas les dépassements VLC, liés à la DSP, dans le cas de ces calibrations. Une petite exagération au niveau de la variation volontaire. Sur les dioxines, aucun dépassement constaté, pas de non-conformité sur les rejets au niveau des contrôles réglementaires. Pas de dépassement des VLE sur les deux semestres. Au niveau des retombées atmosphériques, des résultats quasiment identiques à l'année antérieure. Pas de dépassement des valeurs de référence sachant qu'il n'y a pas de valeur limite à l'émission sur les retombées atmosphériques. Ce ne sont que des valeurs de référence, mais qui ne sont pas dépassées, en aucun cas sur les campagnes printemps et hiver. Au niveau des mâchefers, tous les lots ont été valorisés. Au niveau du REFIOM, on l'a vu tout à l'heure sur les données...

Au niveau des suivis chimiques, pas de dépassements à noter non plus. Cela permet une valorisation de classe 1 ou de classe 2 en fonction des résultats des analyses chimiques au mois. On va dire qu'on a eu 100 % de valorisation. Ils sont évacués et réutilisés.

David CROMMELINCK

Et vendu, tout à fait. En ferreux, non ferreux.

Claudia VITEL

Aucun tonnage.

Christophe DELIGNY

Vous n'êtes pas allés voir le site. Le site a une montagne, toujours. D'une part il y a la maturation et d'autre part, c'est vendu par rapport à ce que les industriels ou ce que les génies civilistes a priori...

Le Président

C'est quand même compliqué.

David CROMMELINCK

Je ne dis pas que ce n'est pas compliqué.

Le Président

Ils en ont mis beaucoup sur le site quand ils ont fait les travaux surtout.

David CROMMELINCK

Non, on n'a pas vendu. Ce n'est pas le choix qui a été fait par le ministère ou la métropole. Je ne sais pas trop, je n'ai pas tous les éléments sur ça.

Le Président

Non, Monsieur le Directeur. Je ne sais plus qui, chez vous, m'avait demandé de regarder pourquoi le maître d'ouvrage du chantier ne prenait pas de mâchefer. J'ai donc appelé. Il m'a été répondu qu'il y avait eu une consultation qui avait été lancée et que la société Zéphire n'avait pas répondu à la consultation. Dans le cahier des charges, c'était ouvert à toute sorte de produits.

David CROMMELINCK

Je pense que c'est plus Pizzorno que Zéphire.

Le Président

Oui, excusez-moi, j'ai dit Zéphire. Comment s'appelle-t-il ? Le responsable de Pierrefeu.

David CROMMELINCK

Monsieur GUIRRIEC. Yves GUIRRIEC ou Monsieur ANTONSANTI.

Le Président

Je m'en étais inquiété. À mes collègues, je disais que c'est quand même ridicule. On a des quantités de mâchefer et ils m'ont dit que leur cahier des charges permettait d'en avoir, pas en totalité, mais un certain pourcentage. Il y a eu un appel d'offres qui a été lancé et j'ai dit à Monsieur ANTONSANTI qu'il n'avait pas répondu. Ils auraient pu être utilisés, effectivement. Je vous signale par exemple que le parking de Carrefour, quand il a été construit, en dessous c'est du mâchefer. Il y a des tas d'application. J'y suis allé un jour, il y avait un cadre de vélo dans le mâchefer. Il était déferpillé.

Christophe DELIGNY

Il y a 10 ans, ils ont mis du mâchefer qui venait d'ici non maturé, non traité et non défermé.

Le Président

Pour le vivre tous les jours, le mâchefer, à leur décharge, ils ont d'énormes difficultés à l'évacuer. Premièrement, par les conditions techniques et par rapport aux carrières. C'est très difficile. Deuxièmement, quand on le met parfois sur le marché, ça nous est refusé. Il faut faire attention en fonction des zones : on ne peut pas le mettre en zone inondable, on ne peut pas le mettre en écoulement. C'est très compliqué à évacuer. C'est pour ça qu'on voudrait que ça disparaisse. La montagne monte. Ils en ont beaucoup utilisé quand ils ont fait l'agrandissement, énormément. En plus, ils le donnent : « venez le chercher ». Il y a aussi la distance en fonction des marchés. Dans les marchés, même si on le met, parfois on ne l'utilise pas. C'est vrai que c'est un problème parce que ça se cumule.

David CROMMELINCK

Je n'ai pas le prix en tête.

Le Président

Il me disait que souvent, le Directeur du CET nous incitait à aller voir les maîtres d'ouvrage, mais c'est la responsabilité de Pizzorno.

David CROMMELINCK

C'est pour ça que je disais qu'on a une convention de traitement des mâchefers où ils nous doivent une conformité du mâchefer et du reclassement du mâchefer. Après, il y a la valorisation du ferreux, non ferreux. Je ne dis pas qu'on ne s'en inquiète pas, attention, mais la valorisation est de la responsabilité de Pizzorno. La convention que nous avons fait qu'ils doivent traiter le mâchefer qu'ils viennent chercher chez nous au même titre que la partie REFIOM sur ce qu'a gardé en responsabilité le SITTOMAT. Après, on leur donne les éléments.

Le Président

Il y a autrefois eu une problématique de mâchefer au niveau national. Aujourd'hui, il n'y a aucune remontée ou amorce d'une problématique sur le mâchefer. Partout en France, on utilise du mâchefer. Le support des rails de TGV par exemple, dans l'Ouest, a été entièrement fait avec du mâchefer. Il y a des tas d'application. Il y a quelques années, on avait reçu une demande du Ghana pour les routes. Ils demandaient 60 000 tonnes de mâchefer. On avait été questionné sur la capacité de SITTOMAT à envoyer du mâchefer via un transport maritime du port de Toulon. Il y a des tas d'applications, mais ce n'est plus à nous de le faire puisque nous avons une délégation de service public.

Claudia VITEL

Notre ressort est déjà de nous occuper du mâchefer sortant de l'usine et la valorisation de la convention. Il y a un suivi mensuel très réglementé au niveau des analyses chimiques du mâchefer.

David CROMMELINCK

Si vous voulez, le mâchefer on l'analyse chaque mois en interne au site. On a les analyses physicochimiques qui sont envoyées dans un laboratoire COFRAC qui nous envoie des retours selon lesquels elles sont conformes à la valorisation, au traitement et à la maturation sur le site de Pierrefeu. Comme je le disais, on a une convention de traitement avec Pierrefeu qui s'occupe d'une part du transport et d'autre part du traitement et de la valorisation de ces produits, le mâchefer. Eux également après maturation nous envoient chaque mois des analyses qu'on compare et on considère le mâchefer de type 1 ou type 2. La valorisation tant sur la revente des

ferreux, non ferreux, par rapport au cours de revente ainsi que la gestion des graves sur le produit fini mâchefer est de la responsabilité de Pizzorno.

Le Président

Pour vous, du moment qu'il est normé, c'est bon.

David CROMMELINCK

C'est effectivement ce qu'on dit dans tous nos comptes rendus DREAL, SITTOMAT, Préfecture.

Le Président

Non, non. La DSP est attribuée à Zéphire. Après, Zéphire a conclu un contrat avec Pizzorno pour la valorisation du mâchefer, mais la valorisation du mâchefer est de votre responsabilité.

David CROMMELINCK

Exactement.

Le Président

Si Pizzorno n'arrive pas à faire le travail, il faut trouver des solutions.

David CROMMELINCK

Je ne dis pas le contraire par rapport aux conventions qu'on a passées, effectivement. On pourrait très bien passer une convention à amener le mâchefer à Vedène ou n'importe où. L'impact carbone fait qu'il est effectivement plus intéressant pour nous de le mettre sur Pierrefeu.

Le Président

Si vous allez en région parisienne, en région lyonnaise, ils n'ont *a priori* pas trop de difficultés à écouler le mâchefer parce qu'ils ont beaucoup de chantiers. Ici, nous sommes dans un département où quand on fait un rayon de 50 kilomètres, il y a beaucoup moins de chantiers. La production est là. Le facteur kilomètre compte beaucoup pour ces matériaux. Ils rentrent en concurrence avec les matériaux de carrière. Quand vous avez un chantier avec une carrière à 10 kilomètres, vous n'allez pas chercher vos mâchefers à 70 kilomètres.

Christine SINQUIN

J'aurais aimé connaître le chiffre de la production carbone annuelle de l'UVE. Je réfléchis à des procédés de décarbonation. C'est une première question. Ensuite, je m'interrogeais juste : n'y aurait-il pas de possibilités de transfert des déchets que vous ne pouvez pas traiter vers une autre UVE plutôt que l'enfouissement ?

Le Président

Il y a très longtemps, nous avons voulu faire un accord avec le site de Vedène. L'idée était de dire qu'il ne faut pas vous arrêter on amène les déchets là-bas. Mais le tarif qui est fait à Vedène est très productif. Aujourd'hui, Vedène réceptionne. La réglementation depuis des années incite à en mettre de moins en moins.

Christine SINQUIN

Et en même temps à terme, on ne pourra plus enfouir justement. Il sera quand même important de trouver une solution pour l'avenir.

Le Président

Sans surprise, j'ai envie de dire, nous devons au 1^{er} janvier 2024 réduire nos émissions. Si on fait un calcul, vous avez – sans trop rentrer dans les détails – si l'on considère que nous avons 30 % de nos déchets, on multiplie le chiffre de ce qui entre à l'usine par 30 %, ce qu'en théorie, les gens qui sont **inaudible 1'30'07**. On n'atteindra jamais ces 30 %. On peut considérer qu'à terme, nos biodéchets captés... on avait dit combien, dans les calculs ?

Christophe DELIGNY

On était plutôt à 15 000 tonnes ; c'est une mesure très prudentielle. Ce n'est pas beaucoup. Après, il y a tout ce qu'on captera par le compostage individuel. On est en train de distribuer des composteurs individuels. On constatera la diminution des ordures ménagères résiduelles dans les mois et les années qui viennent.

Le Président

Dans nos déchets, on considère en gros qu'il pourrait y avoir 70 000 tonnes de biodéchets. Avec la meilleure des bonnes volontés, si l'on en capte 20 000, ce sera un maximum. Ça fera quand même un vide de fours, par rapport aux années antérieures, de 20 000 tonnes.

Christine SINQUIN

Et la production carbone ?

Claudia VITEL

On n'a pas les chiffres.

David CROMMELINCK

On n'a pas les chiffres sur nous, mais ils font partie du rapport annuel.

Claudia VITEL

Elles sont assez importantes, ces émissions en tonnes de CO₂. Aujourd'hui, il n'y a pas de système de quota sur les crédits carbone, ou d'échange par des crédits ou un changement de technologie pour baisser les émissions de carbone. Cela pourrait arriver.

David CROMMELINCK

C'est en discussion pour 2028.

Claudia VITEL

Sachant que les incinérateurs sont de gros émetteurs de dioxyde de carbone.

Christine SINQUIN

Ce n'est pas un reproche. C'est justement une réflexion que je menais dans ce sens. J'avais entendu des conférences sur des possibilités de décarbonation par la culture de microalgues que j'avais trouvée très intéressantes. C'était pour voir si ce genre de réflexions pouvaient être menées ici globalement ou pas du tout.

David CROMMELINCK

Il y a pas mal de grands groupes qui travaillent sur la décarbonation. Il y a des procédés en cheminée qui sont également mis. Nous, c'est vrai que comme le disait Madame VITEL, nous ne sommes – pour l'instant – pas concernés. J'ai entendu parler de 2028. On ne sait pas trop.

Le Président

À chaque jour suffit sa peine, Monsieur le Directeur.

David CROMMELINCK

Exactement. Mais le chiffre, on peut vous le donner sans problème. Vous l'avez dans le compte rendu annuel. Il apparaît dans un des rapports. Vous avez l'intégration dans le rapport VLE.

Le Président

On vous donnera le chiffre.

Claudia VITEL

En carbone, ça va vite. À voir ce qui existera aussi comme mécanisme. Il y a aussi des compensations, donc voir si l'on peut échanger des crédits. C'est le futur qui nous le dira. Sur les plaintes, elles sont stables par rapport à 2021 avec trois plaintes.

David CROMMELINCK

Stables et faibles.

Claudia VITEL

Par rapport au passé, oui. Et en baisse par rapport à 2020. On voit qu'on a quand même atteint un seuil bas sur les trois. C'est le minimum. Ce sont des plaintes d'odeur, vous ne voyez pas les dates, qui ont eu lieu en été lors de fortes chaleurs. Tout était en place, le système d'inhibition d'odeur était en place. Il n'y a pas eu de dysfonctionnements ce jour-là à noter. Les rideaux ont été bien maintenus fermés. On a vraiment fait ce qu'il fallait pour abaisser les gênes d'odeur, mais il faut savoir que dans des conditions climatiques de hautes températures, ces odeurs sont favorisées.

David CROMMELINCK

On est voisins. Il arrive qu'il y ait des bouffées odorantes, mais en général c'est au moment des inversions thermiques le matin ou en fin de journée. Le matin, je constate que parfois, ça sent un peu. Quand vous êtes en inversion thermique, vous pouvez faire ce que vous voulez, même si c'est fermé, ça sort. Mais ça ne dure vraiment pas longtemps.

Claudia VITEL

Quand on regarde sur l'année, trois plaintes pour odeur... on relève vraiment toutes les plaintes. Les appels se font en salle de contrôle. Les chefs de quart notent les plaintes et un rappel est fait vers le riverain. Il y a un suivi rapproché. On doit aussi ces explications au SITTOMAT.

Pour finir cette présentation, par rapport aux engagements sociétaux de l'entreprise, comme je l'ai dit, il y a un effectif de 46 salariés en moyenne pour l'année 2022. Les formations ont augmenté en 2022 par rapport à 2021. On est autour de 1 500 heures. Il y a aussi eu un rattrapage par rapport aux années COVID. Il y a beaucoup de formations qui avaient été annulées avec des difficultés à planifier les formations, mais un très bon résultat sur la formation professionnelle en entreprise. Nous vous remercions pour votre attention. Nous vous invitons à l'année prochaine à participer à nouveau.

Le Président

Merci. Je vous propose de prendre acte. Nous avons procédé à l'examen du rapport annuel du délégataire. Il faut donc prendre acte de cet examen. Il faut voter.

Juste un mot pour que tout le monde soit au même niveau d'information.

David CROMMELINCK

Je suis sur Zéphire depuis fin 2014. J'ai fait toute la montée en puissance de l'usine avec le *revamping*, les travaux, les essais de performance, la montée en puissance. Comme on peut le voir dans l'industrie, on est venu me chercher sur un autre projet qui était globalement aussi intéressant, pour ne pas le citer, qui concernait une partie de la gestion de l'arrêt technique majeur du Charles de Gaule, avec les 18 mois d'arrêt où j'ai géré pour un industriel cette partie. On a énormément travaillé pendant deux ans, deux ans et demi, de 2016 à 2018. Après, on s'est retrouvé avec un chiffre d'affaires qui était pas mal descendu et une personne comme moi qui n'avait pas forcément d'utilité plus profonde dans la société. Zéphire m'a demandé, en 2018, si j'étais intéressé pour reprendre la direction de l'usine, chose que j'ai acceptée. Nous étions partis en très bon terme. Il n'y avait pas de problème technique ni de relationnel. C'était plus une opportunité professionnelle qui a fait que. Après cinq ans de bons et loyaux services, on est également sur une autre opportunité professionnelle où un groupe industriel m'a également proposé quelque chose de très intéressant en termes de projet. J'ai également accepté.

Sachez que les deux actionnaires de Zéphire que sont Pizzorno et Idex ont fait le nécessaire pour pouvoir me garder, mais c'est vrai que le projet qu'on me propose est quand même fortement intéressant. Encore une fois, c'est un peu la vie de l'industrie. Je remercie SITTOMAT également, même si on a déjà eu l'occasion de discuter, mais peut-être pas avec vous, Monsieur le Président, pour l'accueil durant ces cinq années. Il y a eu de temps en temps de difficultés techniques, mais c'est aussi l'objet des industriels de répondre présent aux délégations de service public, soit à la performance d'une telle usine. Je tiens quand même à dire que c'est une très, très belle usine qui, à ce jour, fonctionne très bien. C'est sans prétention de ma part, mais on le voit. Sur l'année 2023, on répond présent par la prise en charge des balles, par la prise en charge de la performance énergétique. Depuis 2018, on a également augmenté la capacité de formation de nos personnels également qui sont montés de 500 heures à 1 500 heures. On a eu deux aléas techniques majeurs, mais qui, pour moi, sont un fait technique durant des années, mais qui sont indépendants de notre volonté. Maintenant, on l'a subi, on l'a assumé. On l'a fait. On a mis tous les moyens en œuvre pour répondre présents tant de façon industrielle que personnelle à mettre en place ces choses.

Encore une fois, je remercie Monsieur le Président. Je remercie également Christophe pour tous les échanges cordiaux et contractuels ou techniques qu'on a pu avoir. Je remercie tout le monde également pour votre bienveillance et de garder Zéphire dans la meilleure disponibilité qu'on puisse avoir. Je pense qu'en terme environnemental et en termes de valorisation énergétique à notre époque, c'est l'un des moyens importants qui nous permet d'une part de valoriser et de garder la partie environnementale. Malheureusement, parfois on aurait les moyens de traiter plus de déchets, mais on manque de sites. Il faut le dire. Je pense qu'on aurait la place pour mettre un autre site dans le Var. Il ne faut pas l'occulter. Mais on est l'usine majeure du Var et je pense qu'on peut en être fiers. Du moins, j'ai été fier de diriger cette usine pendant ces cinq années.

Je pars vers d'autres horizons techniques, mais bien évidemment, je reste dans le Var en tant qu'habitant. Je surveillerai et je me renseignerai.

Le Président

Les panaches blancs.

David CROMMELINCK

Les panaches blancs qui ne sont pas noirs. C'est plutôt pas mal, dont notamment la suppression du bypass qui va totalement inhiber ces petits problèmes techniques qui sont... je ne vais pas dire qu'ils sont indépendants de Zéphire parce que bien évidemment, ils sont dépendants de la

disponibilité de l'usine, mais sur lesquels on n'a jamais fait exprès de panacher noir. Maintenant, le métier et les industriels qui nous fournissent ces systèmes de filtration ont aussi pris conscience qu'il fallait supprimer ces bypass. Tant mieux. C'était l'une de mes discussions primaires quand l'arrêté ministériel est sorti. Je pense qu'il fallait le faire, nous l'avons fait. C'est très bien. On a aussi répondu présent d'une part Claudia, d'une part le SITTOMAT et vous-mêmes, également, en ayant pu voter les travaux de mise aux normes de Zéphire qui sont certes, onéreux, mais qui sont nécessaires pour maintenir la meilleure disponibilité environnementale de l'usine. Comme le souligne souvent le SITTOMAT et nous le soulignons aussi lors des visites ou en Préfecture ou avec tout le monde, voire dans nos discussions personnelles : l'usine a toujours fait le meilleur d'elle-même pour avoir les meilleures techniques disponibles et ne pas avoir de sujets environnementaux. Je pense que c'est important dans notre époque actuelle. Sachez que mes collaborateurs ont toujours donné le meilleur d'eux-mêmes, même si parfois c'est compliqué.

La vie continue et Zéphire a encore ses meilleures années à venir, au moins jusqu'en 2030 pour cette DSP.

Le Président

Monsieur le Directeur, merci. Très simplement, je voudrais vous remercier pour votre professionnalisme que j'ai apprécié. Quand à un moment on arrive à parler technique, c'est beaucoup plus simple. J'ai bien apprécié. Je veux aussi vous dire que j'ai beaucoup apprécié les bonnes relations que nous avons avec vous et votre équipe. Il y a un délégataire et il y a un maître d'ouvrage. Quand ce couple marche bien, ça veut dire quelque part que c'est pour le bien commun. C'est ce que je disais l'autre jour, mais derrière, on chauffe des gens. On produit de l'électricité, nous sommes le premier producteur du Var d'électricité. On l'oublie souvent. Très simplement, merci.

Comme vous dites, la vie continue. Nous aurons peut-être l'occasion de nous rencontrer, dans une autre vie.

David CROMMELINCK

Peut-être, ce n'est pas impossible.

Le Président

Puisque vous êtes un ancien marin, bon vent et bonne mer.

David CROMMELINCK

C'est ce que je dis souvent ; BVBM. Tout à fait.

Le Président

Merci à vous. Pour votre information, on va changer les dates des prochaines Commissions mixtes et Comités syndicaux.

La séance est levée.